

ne paraîtrait pas au milieu d'eux. Tous les prélats refusèrent de se soumettre à ces honteuses conditions, et décrétèrent que l'assemblée continuerait ses délibérations en l'absence du pape, et qu'on enverrait une ambassade à l'empereur grec pour le prévenir qu'il devait accepter la ville de Bâle comme le lieu des conférences, ou renoncer aux secours qui lui avaient été promis. Lorsque les députés arrivèrent à Constantinople, ils trouvèrent qu'Eugène les avait déjà prévenus, et que ses agents s'étaient si complètement emparés de l'esprit de Paléologue, qu'il leur fut impossible de décider l'imbécile monarque à choisir une autre ville que Ferrare.

Eugène profita de la sottise crédule de l'empereur grec pour ordonner aux Pères du concile de Bâle de se rendre à Ferrare. Il espérait qu'il lui serait d'autant plus facile de casser les décrets attentatoires à son autorité, lorsqu'il présiderait les délibérations, qu'il se trouvait en paix avec Philippe-Marie Visconti, avec les Génois, les Vénitiens et les Florentins. Malheureusement Alphonse d'Aragon vint déranger tous ses plans : ce prince, par une suite de victoires, était parvenu à reconquérir toutes les places fortes du royaume de Naples, et même à chasser de la capitale la reine Isabelle et le légat du saint-siège ; ce qui lui permettait de se venger à son tour de la trahison du pape envers lui. Aussi ne se fit-il point faute d'augmenter le nombre des ennemis d'Eugène. Il publia un édit qui enjoignait à tous les évêques de ses états de Naples, de Sicile et d'Aragon, de se rendre immédiatement au concile de Bâle pour y provoquer la mise en jugement de Gabriel Condemère, bâtard de l'antipape Grégoire XII.

Il ne fut pas difficile aux prélats espagnols d'obtenir du concile, qui déjà était fort mal disposé pour le pape, qu'on lui signifîât l'ordre de venir à Bâle pour rendre compte de sa conduite, et pour répondre de l'indigne usage qu'il faisait de l'autorité suprême dont on l'avait investi.

Dans la lettre qui fut envoyée à Rome à cette occasion, le concile faisait l'énumération des luttes qu'il avait soutenues contre le saint-siège depuis six années pour opérer la réforme du clergé, et pour faire disparaître les honteux désordres qui existaient dans l'Église et qui scandalisaient la chrétienté. Les Pères rejetaient tout le mal sur Eugène ; ils l'accusaient d'avoir encouragé la simonie, d'avoir protégé la luxure, et de s'être montré le plus corrompu parmi les prêtres de sa cour, au lieu de donner l'exemple des vertus chrétiennes. Ils terminaient en ordonnant aux cardinaux de se rendre dans la ville de Bâle, pour prendre avec eux les mesures nécessaires au bien de la religion. Enfin, après avoir attendu le délai fixé par la citation, ils prononcèrent une sentence qui condamnait Eugène IV comme contumace, et le suspendait des fonctions sacerdotales.

De son côté, le pontife ne resta pas inactif ; il convoqua un concile à Ferrare pour le 8 janvier 1438 : au jour dit, le cardinal de Sainte-Croix en fit solennellement l'ouverture en son nom, malgré l'absence des ambassadeurs grecs, et quoiqu'il s'y trouvât à peine une vingtaine de prélats. Le cardinal déclara emphatiquement, que tous les actes rendus par le conciliabule de Bâle étaient entachés d'hérésie, et cassés comme attentatoires à la liberté de l'Église romaine : cette décision fut notifiée à toutes les puissances de l'Europe.

Exaspérés par cette nouvelle insulte, les prélats réunis à Bâle déposèrent le pape, et lancèrent les foudres de l'excommunication contre le synode de Ferrare. A son tour, Eugène fulmina des anathèmes contre ceux qui avaient eu l'audace de le déposer; il déclara déchus de leurs dignités et privés de leurs bénéfices les évêques récalcitrants, et excommunia les rois, les seigneurs et les peuples qui ne s'armeraient pas pour exterminer les Pères du concile de Bâle.

Telle était la situation des choses, lorsque la peste vint interrompre les travaux de l'assemblée de Ferrare, et obligea Eugène à transférer le concile à Florencé. Ce fut dans cette ville que se rendirent également les ambassadeurs grecs; et tous, réunis en conciliabule, décrétèrent une constitution ainsi conçue :

« Eugène, dominateur suprême de l'Église universelle, » pour léguer à la postérité un témoignage perpétuel de la » foi de son cher fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, illustre empereur des Grecs, affirme que par son influence » les fidèles de l'Orient professeront à l'avenir les dogmes et » le culte formulés dans ce diplôme.

» Que les cieux et la terre se réjouissent, puisque les mu- » railles qui divisaient les Églises d'Orient et d'Occident se » sont écroulées dans l'abîme; puisque la concorde s'est re- » levée sur la pierre angulaire de la religion; puisque tous » les fidèles de la terre sont unis en Jésus-Christ, après des » siècles de ténèbres et de deuil! Que l'Église, cette Mère » divine, se réjouisse de porter dans son sein tous ses fils réu- » nis, et ceux-là mêmes qui l'avaient déchirée si longtemps » par leurs sanglantes divisions.

» Que l'Orient et l'Occident tressaillent d'allégresse; qu'ils » confondent leur amour dans un embrassement spirituel, » et que leurs âmes s'unissent dans des voluptés infinies. »

Après cet exorde bizarre, il continuait ainsi :

« Au nom de la sainte Trinité, nous définissons que la » vérité de la foi orthodoxe consiste à reconnaître que le » Saint-Esprit est identique au Père et au Fils, et qu'il pro- » cède d'eux éternellement, comme d'un principe et d'une » action unique. Nous déclarons que les Pères et les doc- » teurs qui affirment que l'Esprit saint ne procède pas » immédiatement du Père, établissent, malgré la contra- » diction apparente de leurs paroles, que cette procession » est simultanée, et reconnaissent que le Fils est comme le » Père la cause ou le principe du Saint-Esprit. Nous déci- » dons conséquemment que les paroles « Filioque » ont été » légitimement ajoutées au symbole de Nicée pour définir cet » article de foi.

» Nous déclarons que le corps de Jésus-Christ est vérita- » blement présent dans l'hostie consacrée, que la nature de » la pâte soit azyme ou levée. Nous reconnaissons que les » âmes des véritables pénitents morts dans la charité de Dieu, » sans avoir confessé leurs fautes, sont admises à contempler » éternellement la face du Christ, mais seulement après avoir » été purifiées dans les flammes du purgatoire. Nous confes- » sons que la durée de leurs peines peut être abrégée par les » bonnes œuvres des vivants. Nous confessons que les âmes » des fidèles qui n'ont point péché depuis leur baptême, ou » celles qui ont été purifiées dans leurs corps par les sacre- » ments rémunérateurs, après avoir dépouillé leur prison

» terrestre, parviennent aussitôt dans le royaume du Christ,  
 » et voient face à face la Trinité sainte, quoique à des degrés  
 » différents, suivant les mérites des uns et des autres. Nous  
 » confessons que ceux qui sont morts en état de péché mortel  
 » ou sans avoir reçu le baptême, descendent immédiatement  
 » aux enfers pour être brûlés éternellement. »

Telle est la fameuse définition de foi que les députés grecs approuvèrent. Un historien contemporain prétend cependant que le pontife acheta leur consentement à l'admission du purgatoire une somme de cinq mille ducats; qu'il en donna dix mille pour obtenir la procession du Saint-Esprit, et qu'il alla jusqu'à vingt mille pour faire admettre la communion sous une seule espèce. On signa de part et d'autre la présente constitution, et les ambassadeurs retournèrent à Constantinople avec l'argent de sa Sainteté.

Trois jours après leur arrivée, l'acte de réunion des deux Églises fut annulé par les prélats orientaux, et le nom du pape devint plus que jamais en exécution aux Grecs.

Pendant qu'Eugène se berçait d'illusions, l'assemblée des Bâle agissait; d'abord elle déclara le pontife simoniaque, parjure, dissipateur des biens de l'Église, administrateur dangereux, schismatique, incorrigible; ensuite elle nomma trois de ses membres, Thomas, abbé de Donduces; Jean de Ségovie et Thomas de Corcellis, avec la mission de former un collège de vingt-neuf prélats, et de procéder à l'élection d'un pape suivant les anciennes coutumes. Les évêques qui furent désignés entrèrent en conclave le 30 octobre 1439, et nommèrent souverain pontife Amédée, duc de Savoie et abbé du couvent de Ripaille.

## FÉLIX V,

215<sup>e</sup> PAPE,JEAN PALÉOLOGUE,  
empereur d'Orient.CHARLES VII,  
roi de France.

## EUGÈNE IV,

DEVENU ANTIPAPE.

Histoire d'Amédée, duc de Savoie. — Difficultés qui s'élèvent dans le concile au sujet de sa promotion au pontificat. — Amédée accepte la tiare. — Il est excommunié par Eugène. — Mort tragique de Vitteleschi. — Position difficile des deux papes. — Le roi d'Aragon se déclare pour Félix. — Fin des conciles de Bâle et de Florence. — Retour d'Eugène à Rome. — Conduite de l'empereur Frédéric III envers les deux papes. — Eugène dépose les électeurs de Cologne. — Bulle relative à la diète de Francfort. — Mort d'Eugène.

Amédée, duc de Savoie, avait gouverné ses états avec assez de prudence pendant quarante années, lorsqu'il lui prit la singulière fantaisie de se faire ermite. Il abandonna son duché à ses deux fils, et se retira dans l'agréable séjour de Ripaille, sur les bords du lac de Genève, avec plusieurs de ses pages, une vingtaine de domestiques et quelques seigneurs de sa cour. La nouvelle congrégation se rangea sous la règle de l'ordre de saint Maurice.

On a parlé différemment du genre de vie que suivaient les frères; plusieurs auteurs affirment que les règlements étaient